

RAPPORT ANNUEL SUCCINCT 2019



CIEPP

Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

LE RAPPORT COMPLET EST DISPONIBLE
SUR LE PORTAIL CIEPP

CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs

* Luc ABBÉ-DECARROUX

Vice-président

Michel ROSSIER

Olivier SANDOZ

Pascal SCHWAB

*Robert ZOELLS

Représentants des salariés

*Bruna CAMPANELLO

Nuno DIAS

*Aldo FERRARI

Président

Isabelle RICKLI

Marie-Françoise UDRY

* *Membres du Bureau du Conseil de fondation*

DIRECTION

José AGRELO

Directeur

GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes

EXPERT AGRÉÉ

Pittet Associés SA, Genève

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA, Genève

MÉDECIN-CONSEIL

Dr Jean-François BURKHALTER

LA CROISSANCE CONTINUE !

L'année 2019 a été remarquable pour la Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP). La fortune sous gestion a progressé de 1 milliard de francs pour atteindre 7.691 milliards de francs. Les principaux éléments qui ont contribué à cette hausse du bilan ont été les investissements réguliers des entrées nettes de fonds (cash-flows), le rééquilibrage annuel de la fortune et la performance de placement réalisée (la meilleure depuis 2009).

Au 31 décembre 2019, la CIEPP gérait la prévoyance professionnelle de 9'918 entreprises et indépendants (+148), 45'442 assurés (+1'396) et 6'244 bénéficiaires de rentes vieillesse, invalidité et survivants (+472). La CIEPP a facturé des cotisations annuelles de plus de 387.5 millions de francs, en hausse de 2.65% par rapport à 2018.

Compte tenu, notamment, de la performance de placement réalisée de 12.09%, de la performance fondamentale, du degré de couverture, de sa politique de distribution équilibrée et axée

sur le long terme, le Conseil de fondation a décidé de l'attribution d'un taux d'intérêt de 3% – soit 2% de plus que le taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral – sur la totalité des avoirs de vieillesse des assurés actifs (1% en 2018).

Fin 2019, le taux de couverture de la CIEPP, soit le rapport entre la fortune nette et les engagements, est à nouveau en progression, et atteint, après cette rémunération de 3%, 119% contre 110.2% un an plus tôt.

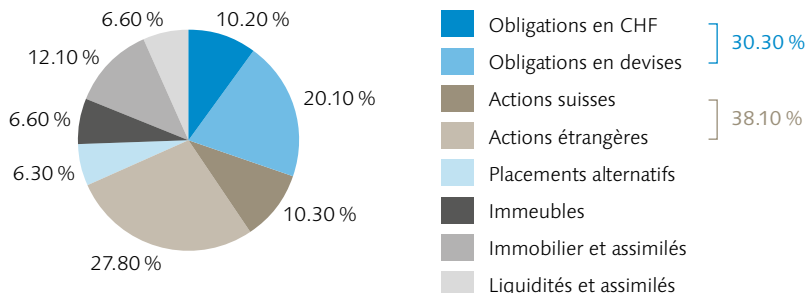
PERFORMANCE FINANCIÈRE EXTRÊMEMENT POSITIVE

Année après année, la politique de placement de la CIEPP, axée sur le long terme, ne cesse de faire ses preuves. En 2019, la CIEPP a réalisé une performance globale de 12.09% supérieure à ses indices de référence. Il s'agit de sa meilleure performance depuis la sortie de la crise financière de 2008.

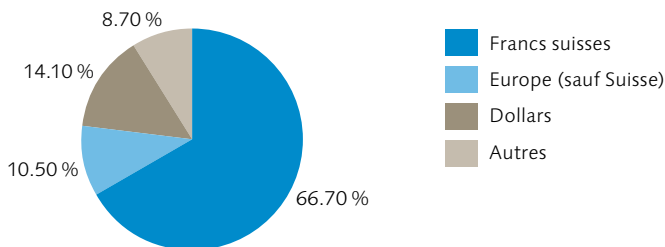
Des politiques monétaires accommodantes avec notamment trois baisses de taux aux États-Unis durant l'année, l'absence de récession malgré un

ralentissement des économies et des rendements obligataires négatifs en Europe et au Japon ont contribué à renchérir toutes les classes d'actifs détenues par la CIEPP en 2019. Les actions suisses progressent de plus de 30%. Elles sont suivies de près par les actions étrangères qui s'apprécient de 25%. Les fonds immobiliers suisses cotés dont les rendements des loyers sont inférieurs à 3% enregistrent des hausses de 20%. Les obligations se revalorisent également grâce à une baisse des rendements et à

Répartition par type d'investissement



Répartition monétaire (sans les titres de gage immobilier)



une compression des primes de crédit. Les obligations de pays émergents, par exemple, s'apprécient de plus de 10%. Même les obligations en CHF dont les rendements se situaient en début d'année proches de 0% progressent de 3%.

Il en résulte une performance de 12.09% des placements de la CIEPP sur l'année 2019. Ce résultat est nettement supérieur à l'espérance de rendement à long terme attendue en début d'année. Cette solide performance permet à la Caisse de distribuer 3% à ses assurés, tout en renforçant son taux de couverture de 110.2% à 119%. Un tel niveau de réserve est justifié compte tenu des niveaux élevés de valorisation des actifs en portefeuille.

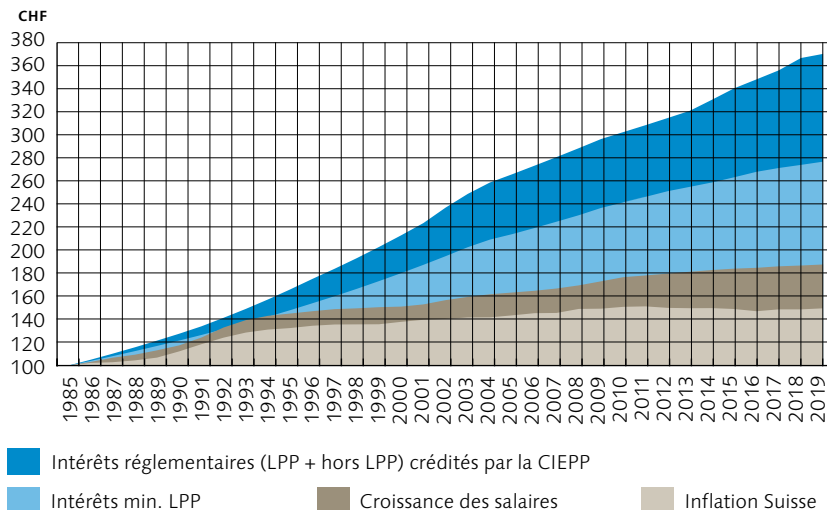
Le Conseil de fondation de la CIEPP s'est efforcé de trouver des solutions pour remplacer une partie des obligations en CHF dont les rendements ont plongé en territoire négatif. Les réflexions ont débouché sur une proposition de nouvelle allocation stratégique approuvée lors du Conseil de fondation du 20 décembre 2019.

Les frais de gestion de fortune (y compris TER, *Total Expense Ratio*) de la CIEPP, très attentive aux coûts, demeurent à un niveau stable et de surcroît très faible avec 0.24% au 31 décembre 2019. À savoir que la moyenne des caisses de pension suisses se situe aux environs de 0.44%.

Depuis 1985 (date de mise en vigueur de la LPP), la CIEPP dépasse largement un des objectifs fondamentaux de la LPP, la règle d'or, qui précise que le taux d'intérêt distribué sur les comptes des

assurés doit être égal à la croissance nominale des salaires ou inflation. La CIEPP est toujours en haut du tableau en comparaison avec ses pairs et demeure solidement structurée.

Politique en matière d'attribution des excédents



INVESTISSEUR RESPONSABLE

La politique ESG de la CIEPP en matière d'investissement repose sur quatre axes : l'exercice du droit de vote, l'analyse des risques ESG, l'engagement actionnarial, la fortune immobilière.

Au cours de l'année 2019, la CIEPP a exercé ses droits de vote dans 120 sociétés suisses, lors de 112 assemblées générales ordinaires et de 8 assemblées générales extraordinaires d'actionnaires. Au total, la CIEPP a statué sur plus de 2'250 résolutions. De plus, la CIEPP a pris plusieurs initiatives pour exercer également ses droits de vote à l'échelle

internationale et, si cela n'est pas encore possible, obtenir des gérants concernés un rapport sur leurs votes et les lignes directrices de leurs votes.

En 2019, la CIEPP, à travers l'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse), a engagé un dialogue actionnarial avec les instances dirigeantes des 150 plus grandes entreprises cotées en Suisse.

La même année, la CIEPP a adhéré aux 27 initiatives lancées au travers de l'EEP International. 14 d'entre elles portaient sur des enjeux environnementaux,

11 étaient liées à des enjeux sociaux et 2 à des questions de bonne gouvernance. Au total, 1'183 entreprises ont été ciblées. Le dialogue est engagé

soit directement avec les sociétés, soit sous la forme de participation à des initiatives internationales d'engagement collectif.

SUCCÈS DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Au 1^{er} janvier 2019, la CIEPP a lancé un ensemble de nouvelles dispositions réglementaires. Ces modifications affichaient plusieurs objectifs. D'abord répondre aux attentes des affiliés en proposant de nouvelles options de prévoyance pour les PME et les indépendants. Ensuite offrir plus de flexibilité entre les différents plans de prévoyance. Enfin, améliorer la tarification des risques décès et invalidité pour les assurés de moins de 45 ans.

Le bilan sur l'année s'avère extrêmement positif puisque ces nouvelles mesures ont permis de générer une

hausse significative des contributions. Au total, plus de 1'770 avenants ont été signés, toutes agences confondues, générant un surplus de primes important en 2019 et ce, malgré la baisse des primes de risques. Ce qui a contribué à la croissance stable et pérenne de la CIEPP.

Soulignons aussi que les différentes options proposées ont bien été accueillies. Elles ont toutes été retenues en fonction des besoins et des situations individuelles et elles ont permis à beaucoup d'affiliés de combler la baisse du taux de conversion appliquée dès 2019.

NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA LIQUIDATION PARTIELLE OU TOTALE

Le Conseil de fondation de la CIEPP a validé un nouveau règlement sur la liquidation partielle ou totale, approuvé le 2 octobre 2019 par l'Au-

torité de surveillance l'ASFIP, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019. Il intègre les récentes évolutions de la jurisprudence en la matière.

NOUVEAU MÉDECIN-CONSEIL

Le Dr Bernard Greder a été nommé au titre de médecin-conseil de la CIEPP lors de la séance du Conseil de fondation

du 20 décembre 2019. Il succède au Dr Jean-François Burkhalter après 17 années de collaboration.

DES VALEURS POUR AFFRONTER UN AVENIR INCERTAIN

L'année 2019 se clôt avec un résultat exceptionnel pour la CIEPP comme beaucoup de caisses de pension en Suisse. Plus de 12 % de performance et une croissance des affiliations qui se confirme. Depuis près de 10 ans, nous entendons parler de difficultés inextricables pour les futurs versements de rentes, de prétendus effets délétères du vieillissement de la population et de facture laissée aux générations futures. La CIEPP a des valeurs et l'une des plus importantes avec l'approche de gestion à long terme, c'est le principe de mutualité sur lequel, depuis Bismarck, s'est construite la sécurité sociale. La solidarité qui découle de cette mutualité lie des affiliés et des assurés autour d'un objectif commun : assurer des prestations qui bénéficient au plus grand nombre et créer de la sécurité pour chacun. Mais aussi un avenir pour entreprendre comme employeur ou comme salarié.

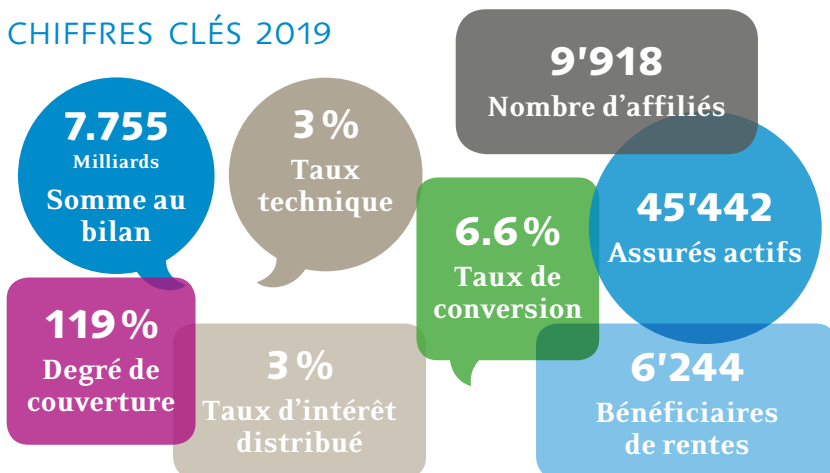
La CIEPP s'inscrit dans le régime de prévoyance vieillesse suisse construit sur des principes de responsabilité collective et individuelle qui ne

veut et ne doit laisser personne sur le bord de la route. Nous voulons que tous nos assurés soient pris en charge s'ils font le choix de nous confier leurs avoirs qu'ils constituent avec leur employeur durant leur activité professionnelle. Nous investissons cet argent de manière responsable pour être à même de rémunérer correctement leurs avoirs et de pouvoir leur offrir à terme, une rente la plus adéquate et la plus pérenne. Les retraités comme les actifs et leurs employeurs sont liés par une solidarité à laquelle nous voulons donner un sens par notre engagement, notre innovation et notre développement mais que nous souhaitons aussi transmettre comme valeur. Celle d'une confiance collective dans l'avenir et dans les solutions à trouver ensemble pour les temps plus difficiles qui nous attendent.

Nos remerciements vont à nos affiliés et nos assurés qui nous font confiance mais aussi à toutes nos équipes qui s'engagent et qui travaillent pour la conserver.

Aldo Ferrari
Président du Conseil de fondation

CHIFFRES CLÉS 2019



BILANS COMPARÉS AUX 31.12.2019 ET 31.12.2018

Ce bilan (selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26) est une version succincte de celui soumis à l'organe de révision de la CIEPP et approuvé par ce dernier.

	en milliers de CHF	
	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018
ACTIF		
A) Placements	7'691'309	6'677'763
Liquidités et placements à terme	506'255	554'398
Obligations	2'303'099	2'139'210
Immobilier et assimilés	939'651	869'195
Actions	2'931'778	2'253'304
Placements alternatifs		
Private Equity	13'897	11'853
Senior Secured Loans	372'133	331'169
Prêts privés	17'783	17'783
Microfinance	76'145	73'103
Produits dérivés	26'287	-2'739
Immeubles et terrains	504'281	430'487
B) Compte de régularisation actif	64'203	68'586
Affiliés et agences	36'024	45'200
Autres créances	8'873	1'175
Fonds de garantie	1'675	2'557
Impôt anticipé	8'311	8'833
Comptes courants des régies	1'781	1'743
Intérêts et dividendes à recevoir	6'957	8'058
Autres actifs transitoires	582	1'020
TOTAL DE L'ACTIF	7'755'512	6'746'349

	en milliers de CHF	
PASSIF	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018
D) Engagements	183'119	162'631
Prestations de libre passage et rentes	178'587	158'043
Autres dettes	4'532	4'588
E) Compte de régularisation passif	19'347	14'173
F) Réserves de cotisations des employeurs	41'360	37'460
G) Provisions non techniques	840	846
H) Capitaux de prévoyance et provisions techniques	6'314'204	5'926'227
Capital de prévoyance des assurés actifs	4'406'271	4'201'250
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	1'633'566	1'491'007
Provisions techniques	274'367	233'970
I) Réserve de fluctuation de valeur	1'196'642	605'012
J) Fonds libres		
Situation en début de période	0	0
Z) Excédent de produits / charges (-)	0	0
Situation en fin de période	0	0
TOTAL DU PASSIF	7'755'512	6'746'349

COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS : EXERCICES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

	en milliers de CHF	
	Exercice 2019	Exercice 2018
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations et apports ordinaires	456'431	446'571
Prestations d'entrée	450'391	463'303
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	906'822	909'874
Prestations et versements anticipés		
Prestations réglementaires	-202'945	-187'680
Prestations de sortie	-516'832	-453'795
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-719'777	-641'475
Constitution / Dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		
Variation du capital de prévoyance des assurés actifs	-205'021	-153'807
Variation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	-142'559	-203'761
Variation des provisions techniques	-40'396	-52'192
Variation de la réserve de cotisations des employeurs	-3'901	-1'426
Charges d'assurance	-2'580	-2'290
Résultat net de l'activité d'assurance	-207'412	-145'077
Résultat net des placements	814'573	-309'817
Autres produits	202	206
Autres frais	-97	-74
Frais d'administration	-15'636	-14'793
Excédent de produits / charges (-) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	591'630	-469'555
Constitution (-) / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	-591'630	469'555
EXCÉDENT DE PRODUITS / CHARGES (-)	0	0

SIÈGE DE L'ADMINISTRATION DE LA CAISSE

Rue de Saint-Jean 67
Case postale 5278
1211 Genève 11
T 058 715 31 11
ciepp@fer-ge.ch
www.ciepp.ch

AGENCES

Bulle – Rue Condémine 56
T 026 919 87 40

Fribourg – Rue de l'Hôpital 15
T 026 350 33 79

Neuchâtel – Av. du 1^{er}-Mars 18
T 032 727 37 00

Porrentruy – Ch. de la Perche 2
T 032 465 15 80